

## 1. PRINCIPES GÉNÉRAUX

---

Aucun traitement n'est mis en œuvre par l'Université de Nice Sophia Antipolis concernant des données à caractère personnel des étudiants et candidats s'il n'a pas été préalablement approuvé par la Direction de l'Université et s'il ne répond pas aux principes généraux du RGPD.

Tout nouveau traitement, modification ou suppression d'un traitement existant sera porté à la connaissance des étudiants.

Une liste des traitements de données à caractère personnel existants est jointe en annexe de la présente.

## 2. FINALITÉS ET BASE LÉGALES

---

Selon les cas, l'Université de Nice Sophia Antipolis traite notamment les données des étudiants et candidats pour les finalités suivantes :

- établir des documents officiels relatifs au parcours de l'étudiant (diplômes, rendez-vous officiels obligatoires, carte apprenante et tout autre document officiel) ;
- organiser le programme éducatif annuel et les sessions d'examen des étudiants ;
- garantir l'identification certaine de l'étudiant dans la gestion de son dossier et permettre l'établissement des documents officiels le concernant (diplômes, certificats, attestations...) ;
- assurer l'Université de Nice Sophia Antipolis de pouvoir contacter l'étudiant avec certitude dans le cadre de ses relations avec l'Université ;
- mettre à la disposition des étudiants des contenus éducatifs et pédagogiques, des informations administratives relatives à la vie scolaire, aux enseignements et au fonctionnement de l'établissement ainsi que de la documentation en ligne via un ENT ;
- analyser les usages faits de l'ENT afin de développer de nouveaux outils pédagogiques sur support numérique ;
- permettre à l'étudiant de créer un compte utilisateur en vue d'accéder à la plateforme pédagogique via l'ENT et/ou l'intranet de l'Université de Nice Sophia Antipolis ;
- permettre la sauvegarde de documents et travaux universitaires via l'ENT et/ou l'intranet ;
- permettre la consultation du dossier pédagogique de l'étudiant (agenda, note, résultats examens, contacts professeurs) ;
- proposer des offres d'emploi ou débouchés professionnels en rapport avec les parcours des étudiants ;
- administrer un réseau des anciens permettant aux étudiants actuels de bénéficier des avantages octroyés par la communication avec d'anciens étudiants ;
- assister l'étudiant dans la procédure d'octroi d'une bourse d'étude et suivre son dossier ;
- fournir à l'étudiant une carte étudiant multiservices lui permettant d'accéder à plusieurs des services mis en œuvre par l'Université de Nice Sophia Antipolis ou ses partenaires ;

- sélectionner les candidats auprès de l'Université de Nice Sophia Antipolis par l'intermédiaire de Parcoursup ou de tout autre moyen de candidature à la disposition du candidat ;
- contrôler l'accès des étudiants aux locaux de l'Université de Nice Sophia Antipolis par l'intermédiaire de badges d'accès ;
- vidéosurveillance des abords de l'établissement afin de lutter contre les dégradations à l'extérieur de l'établissement ou à toutes tentatives d'intrusion dans ce dernier par des personnes non autorisées ;
- vidéosurveillance de certaines zones au sein de l'établissement à des fins de sécurité des étudiants et des biens et afin d'identifier les auteurs de vols, dégradations ou agressions éventuels ;
- réalisation d'états statistiques ;

L'étudiant est informé que la collecte de ses données à caractère personnel est nécessaire à l'exécution d'une mission de service public ou d'une obligation légale de l'Université de Nice Sophia Antipolis.

### 3. DESTINATAIRES DES DONNÉES – HABILITATION & TRAÇABILITÉ

---

L'Université de Nice Sophia Antipolis s'assure que les données ne soient accessibles qu'à des destinataires internes ou externes autorisés.

Les destinataires des données à caractère personnel des apprenants au sein de l'université sont soumis à une obligation de confidentialité spécifique.

L'Université de Nice Sophia Antipolis décide quel destinataire pourra avoir accès à quelle donnée selon une politique d'habilitation définie.

L'Université de Nice Sophia Antipolis n'est en aucun cas responsable des dommages de toute nature qui peuvent résulter d'un accès illicites aux données à caractère personnel.

Pourront notamment être destinataires de ces données à caractère personnel :

- les universités et écoles partenaires de l'Université de Nice Sophia Antipolis ;
- les éditeurs de contenus ou de services pédagogiques liés à l'Université de Nice Sophia Antipolis ou accessible via les ENT;
- les autorités de tutelles ;
- les organismes liés à la vie étudiante tels que le Cnous, le Crous, LMDE, MEP.

Par ailleurs, les données à caractère personnel pourront être communiquées à toute autorité légalement habilitée à en connaître. Dans ce cas, l'Université de Nice Sophia Antipolis n'est pas responsable des conditions dans lesquelles les personnels de ces autorités ont accès et exploitent les données.

#### 4. DURÉE DE CONSERVATION <sup>1</sup>

La durée de conservation des données est définie par l'Université de Nice Sophia Antipolis au regard des contraintes légales et contractuelles qui pèsent sur elle et à défaut en fonction de ses besoins.

Traitement concerné	Durée de conservation des données collectées
<b>Candidature et recrutement</b>	Destruction immédiate si le candidat n'est pas retenu ni pour le poste à pourvoir ni dans le cadre d'un futur recrutement.
<b>Gestion du dossier universitaire de l'étudiant</b>	<p>Durée de l'inscription à l'Université de Nice Sophia Antipolis augmentée d'une période de deux ans.</p> <p>Droits d'inscription : 10 ans, soit le délai de prescription des dettes éventuelles.</p>
<b>Mise en œuvre d'un ENT</b>	<p>Les données sont conservées jusqu'à ce que l'intéressée demande leur suppression, dans la mesure où l'étudiant a vocation à conserver son compte ENT à l'issue de sa formation.</p> <p>Une demande explicite d'accord à la conservation de ses données devra être adressée à chaque personne concernée qui n'est plus inscrite dans un établissement d'enseignement supérieur.</p> <p>Les contributions personnelles laissées dans les espaces communautaires et espaces de stockage d'informations personnelles ou de publication ne peuvent, sauf opposition du contributeur lors de la fermeture de son compte ENT, être conservées par l'établissement qu'à des fins informatives.</p>
<b>vidéosurveillance</b>	données conservées 1 mois.

Passé les délais fixés, les données sont soit supprimées, soit conservées après avoir été anonymisées, notamment pour des raisons d'usages statistiques.

<sup>1</sup> Possible de renvoyer à la politique de conservation des données selon le degré d'exhaustivité de celle-ci.

Il est rappelé aux apprenants que la suppression ou l'anonymisation sont des opérations irréversibles et que l'Université de Nice Sophia Antipolis n'est plus, par la suite, en mesure de les restaurer.

## 5. DROIT DE CONFIRMATION ET DROIT D'ACCÈS

---

L'étudiant ou le candidat dispose d'un droit de demander à l'Université de Nice Sophia Antipolis la confirmation que des données le concernant sont ou non traitées.

L'étudiant ou le candidat dispose également d'un droit d'accès, ce dernier étant conditionnée au respect des règles suivantes :

- la demande émane de la personne elle-même et est accompagnée d'une copie d'un titre d'identité ;
- être formulée par écrit à l'adresse suivante : *dpd@unice.fr*

L'étudiant ou le candidat a le droit de demander une copie de ses données à caractère personnel faisant l'objet du traitement auprès de l'Université de Nice Sophia Antipolis. Toutefois, en cas de demande de copie supplémentaire, l'Université de Nice Sophia Antipolis pourra exiger la prise en charge financière de ce coût par l'étudiant ou le candidat.

Si l'étudiant ou le candidat présente sa demande de copie des données par voie électronique, les informations demandées lui seront fournies sous une forme électronique d'usage courant, sauf demande contraire.

L'étudiant ou le candidat est enfin informé que ce droit d'accès ne peut porter sur des informations ou données confidentielles ou encore pour lesquelles la loi n'autorise pas la communication.

Le droit d'accès ne doit pas être exercé de manière abusive c'est-à-dire réalisé de manière régulière dans le seul but de déstabiliser le service concerné.

## 6. MISE À JOUR – ACTUALISATION ET RECTIFICATION

---

Afin de permettre une mise à jour régulière des données à caractère personnel collectées par l'Université de Nice Sophia Antipolis, celle-ci pourra solliciter l'apprenant qui aura pour obligation de satisfaire aux demandes de l'Université.

En cas de modification des informations de l'étudiant ou le candidat par l'Université de Nice Sophia Antipolis, ce dernier en sera spontanément informé.

L'étudiant ou le candidat dispose également d'un droit à la rectification de ses données.

Pour ce faire, l'Université de Nice Sophia Antipolis :

- met à disposition des étudiants et candidats tous les moyens nécessaires en ligne ou hors ligne pour que ces derniers leur fassent part de toute modification sur les données à caractère personnel détenues par l'Université Nice Sophia Antipolis ; les rectifications interviennent, sauf cas exceptionnel motivé, dans un délai qui ne saurait être supérieur à 8 jours ; l'Université Nice Sophia Antipolis met à jour ses bases de données au début de chaque année universitaire.

L'étudiant ou candidat est informé que l'Université Nice Sophia Antipolis ne procédera à aucune modification dite de « confort », seules des modifications substantielles sur l'état civil, l'identité et les coordonnées de l'apprenant seront réalisées.

Dans la mesure du possible, l'Université Nice Sophia Antipolis répercute ces rectifications auprès des personnes auxquelles il a transmis les données des apprenants. Cette obligation ne saurait toutefois s'imposer lorsqu'une telle démarche s'avère impossible ou exige des efforts disproportionnés.

## 7. DROIT À L'EFFACEMENT

---

Le droit à l'effacement de l'étudiant ou candidat ne sera pas applicable dans les cas où le traitement est mis en œuvre pour répondre une obligation légale.

En dehors de cette situation, l'étudiant ou candidat pourra demander l'effacement de ses données dans les cas limitatifs suivants :

- les données à caractère personnel ne sont plus nécessaires au regard des finalités pour lesquelles elles ont été collectées ou traitées d'une autre manière ;
- lorsque l'étudiant ou candidat retire le consentement sur lequel est fondé le traitement et qu'il n'existe pas d'autre fondement juridique au traitement ;
- l'étudiant ou candidat s'oppose à un traitement fondé sur l'exécution d'une mission d'intérêt public ou nécessaire aux fins des intérêts légitimes poursuivis par l'Université Nice Sophia Antipolis et qu'il n'existe pas de motif légitime impérieux pour le traitement ;
- l'étudiant ou candidat s'oppose à un traitement de ses données à caractère personnel à des fins de prospection, y compris au profilage ;
- les données à caractère personnel ont fait l'objet d'un traitement illicite ;
- les données à caractère personnel doivent être effacées pour respecter une obligation légale qui est prévue par le droit de l'Union ou par le droit de l'État membre auquel l'Université de Nice Sophia Antipolis est soumise.

Conformément à la législation sur la protection des données à caractère personnel, l'étudiant ou candidat est informé qu'il s'agit d'un droit individuel qui ne peut être exercé que par la personne concernée relativement à ses propres informations : pour des raisons de sécurité, le service concerné devra donc vérifier son identité afin d'éviter toute communication d'informations confidentielles concernant l'étudiant ou le candidat à une personne autre que celle-ci.

## 8. DROIT À LA LIMITATION

L'étudiant est informé qu'il ne dispose pas du droit à la limitation du traitement de ses données à caractère personnel dans la mesure où les traitements opérés par l'Université de Nice Sophia Antipolis sont licites et que toutes les données à caractère personnel collectées sont nécessaires à l'exécution de la relation entre l'Université de Nice Sophia Antipolis et les étudiants.

## 9. DROIT À LA PORTABILITÉ

Avant son départ de l'Université de Nice Sophia Antipolis, l'étudiant pourra, sur demande, exercer son droit à la portabilité sur les seules données qu'il a lui-même communiqué à l'Université de Nice Sophia Antipolis. Ces données lui seront communiquées dans un format structuré, couramment utilisé et lisible par une machine.